

---

**DE PICHON,**

Hauts et puissants seigneurs, MESSIRES, NOBLES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LA FONT, LA ROCHETTE, MONTAIGU, LUZERIO, CARRIET, LE GAILLAU, PRADELLE, SÉNILHAC, RÉTHAU, PONTHEU, MONTGAILLARD, MUSCADET, VALLIER, MASGÉSIR, CAUPENNE, LABOURET, PEAUT, LES MARAIS, ROUCHAUD; — BARONS DE PAREMPUYRE et DE LONGUEVILLE; — CO-SEIGNEURS DE MARMANDE; — SUZERAINS D'ARSAC, etc.; — en Agenois, Bordelois, Médoc, Saintonge, Poitou, etc.

---

ARMES : Parti, au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'éperons du même, et en pointe d'un agneau passant d'argent surmontant un croissant du même, qui est DE PICHON; au 2, coupé : au 1 de gueules, au lion d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du même, qui est DE BAVOLIER; au 2 du coupé, d'argent, à la bande de gueules chargé d'une rose d'or, accostée de 2 roues du même, qui est D'AFFIS. Couronne de marquis; supports : deux griffons.

---

Très-ancienne famille de Guienne, féconde en personnages éminents dans l'Église et la magistrature. M. Lainé de La Marre, successeur de M. de Courcelles, a publié, dans le tome VI des *Archives de la Noblesse*, une généalogie complète de la maison de Pichon. Nous allons analyser et compléter ce travail.

Richard DE PICHON, prévôt royal du palais de l'Ombrière, à Bordeaux, vivant au XII<sup>e</sup> siècle, bâtit et fonda l'église Sainte-Colombe, dans laquelle on voyait encore ses armes en 1612, sculptées sur l'un des piliers et peintes sur les vitraux du maître-autel (*Preuves de Malte pour Jacques de Pichon-Pradelle, 1612*). Ces mêmes preuves établissent encore que ces armes étaient peintes sur un livre datant de 1462, conservé à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux.

Guillaume DE PICHON, évêque de Saint-Brieuc en 1229, mourut saintement en 1254.

I. Jacques DE PICHON, I<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de La Font, porté sur un rôle d'écuyers en 1580, eut de Marguerite DE BEAUVILLE, son épouse :

- 1<sup>o</sup> Jean, qui suit;
- 2<sup>o</sup> Pierre de Pichon assista en qualité de secrétaire du Roi, en 1443, au traité de paix que Dunois conclut entre les rois de France et d'Angleterre.

II. Noble Jean DE PICHON, I<sup>er</sup> du nom, seigneur de La Rochette et de Montaigu, conseiller du Roi au Parlement de Paris en 1420, eut de Catherine DE VILLENEUVE, sa femme :

III. Noble Raoul DE PICHON, seigneur de La Rochette, Montaigu, Luzerio, Carriet, Le Caillau, conseiller au Parlement de Paris en 1454, puis conseiller d'État du roi Louis XI, épousa en premières noces Blanche LE PICARD DE PLATTEVILLE, puis Catherine RATTE, d'une famille noble de Bourges. Il eut de ce second mariage :

IV. Jean DE PICHON, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de la maison noble du Caillau, jurat-gentilhomme de Bordeaux en 1533, marié en 1519 avec Mathurine DE GUÉRIN. Il eut de cette union :

1<sup>o</sup> Richard, dont l'article suit;

2<sup>o</sup> Jacques de Pichon, auteur des seigneurs DE PRADELLE et DE SENILHAC, en Saintonge, dont la postérité s'est éteinte dans le siècle dernier après s'être fondue dans la maison de Branda-Terrefort, et par celle-ci dans la branche de Pichon Longueville. Ils s'étaient alliés aux familles de Richard, de Pontac, des Aygues, du Lys, de Boucaud, de Balan, de Castaing, de Branda, etc., et avaient produit entre autres illustrations : un trésorier général de France, jurat gentilhomme de Bordeaux en 1573; un contrôleur général des finances en Guienne; un chevalier commandeur de l'Ordre de Malte, amiral des Bordelais au siège de Libourne; un conseiller d'État, procureur général au Parlement de Bordeaux; un conseiller en la même Cour, etc. Nous ignorons si Jacques de Pichon, conseiller du Roi, président d'honneur au siège présidial de Saintes, anobli par lettres données à Versailles au mois de septembre 1700, registrées le 23 août 1701 (*arch. de Bord.*), appartenait à cette branche. — Pierre Jean-Baptiste PICHON, déporté de la province de Saintonge pendant la Révolution, a eu pour neveux et héritiers, en 1826, dans la répartition de l'indemnité : Nicolas Pichon de Richemont, Pierre-Xavier, Marguerite-Anne-Julie et Joséphine Pichon.

V. Richard DE PICHON, écuyer, seigneur de la maison noble du Caillau, clerc ordinaire de la ville de Bordeaux, mourut en 1604. Par lettres données à Blaye au mois de février 1577, registrées le 3 juin 1597, il fut anobli par le Roi Henry III; il le fut de nouveau par lettres données au camp de Gergeau au mois de juin 1589, registrées le 31 mars 1590 (*arch. de Bord.*). Mais ces lettres de noblesse qu'Henry III avait la manie de distribuer à ses sujets déjà nobles, et dont nous avons déjà cité un exemple à l'article de la maison du Vergier, n'étaient en réalité qu'une haute marque de faveur royale, qu'il eût été imprudent aux favorisés de refuser. On conçoit donc pourquoi tant de familles anciennes et distinguées acceptèrent du protecteur de la Ligue des anoblissements qui n'avaient d'autre but que de les lier plus étroitement au souverain. Les mêmes faits se reproduisirent du reste sous Louis XIV, après la reddition de Bordeaux.

Richard de Pichon avait été marié en 1560 avec Peyronne DE SABAROS. Il en eut :

VI. François DE PICHON, I<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de Carriet, Muscadet, Le Caillau, conseiller au Grand Conseil, maître des Requêtes, président à mortier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, second président au Parlement de

Guienne, mort en janvier 1648, laissa de son mariage, contracté en 1602, avec Catherine DE BAVOLIER :

- 1° Bernard, qui suit;
- 2° Messire Jacques de Pichon, chevalier, seigneur de Muscadet et du Caillau, conseiller, puis président aux Enquêtes du Parlement de Bordeaux, colonel d'un régiment de son nom, marié à Jeanne DE MASSIP. Sa petite-fille épousa le comte d'Estillac, et hérita de cette branche. Son second fils, Jacques de Pichon-Muscadet, fut chevalier de Malte et commandeur de Raissac.

VII. Messire Bernard DE PICHON, chevalier, seigneur de Carriet, baron de Longueville et de Parempuyre, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, grand président du Parlement de Guienne, fut l'un des personnages les plus marquants à Bordeaux durant les troubles de la minorité de Louis XIV. Il épousa en premières noces, le 19 août 1658, Catherine DE LA LANNE; 2° le 8 septembre 1646, Anne D'AFFIS, baronne de Longueville, veuve de Gabriel de Jaubert de Saint-Gelays, comte de Bourzac. Du premier lit :

- 1° Finette de Pichon, mariée : 1° à Pierre d'Abzac, marquis de La Douze; 2° à Louis David, baron du Petit-Puy; 3° à N... de La Faurie. De ce dernier mariage sont issus les seigneurs de La Faurie de Montbadon, les ducs de Lorges, la marquise de Donissan, la comtesse de Chastelux, etc.

Du second lit :

- 2° François, dont l'article suit;
- 3° Jacques-François de Pichon, chevalier, seigneur, baron de Longueville, maintenu dans sa noblesse de race, comme cadet de sa maison, par ordonnance de l'intendant de Bordeaux, en date du 25 janvier 1698, marié en 1694 à Thérèse DES MESURES DE RAUZAN, dont :

Jacques de Pichon, chevalier, seigneur, baron de Longueville, conseiller-lay en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, marié en 1730 à Germaine DE LAJUS, dont :

Jean-Pierre de Pichon, chevalier, seigneur, baron de Longueville, reçu conseiller-lay au Parlement de Bordeaux le 14 juillet 1751, marié en 1747 à Marie-Barbe BRANDA DE TERREFORT, fille de François-Raymond Branda de Terrefort et de Thérèse de Pichon-Sénilhac, dont :

Messire Joseph de Pichon, chevalier, baron de Pichon-Longueville, assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux. Député par la ville de Bordeaux, en 1816, pour complimenter le Roi, à l'occasion du mariage du duc de Berry, puis en 1820, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc de Bordeaux; marié en 1784 à Marguerite-Rosalie-Félicité DE PELET D'ANGLADE, dont :

- 1° Raoul-Jacques-Albert-Paulin, chevalier, baron de Pichon-Longueville, chevalier du Brassard-Bordelais, décoré de la Légion-d'Honneur en 1815, des mains de *Madame*, duchesse d'Angoulême; lieutenant de cavalerie en 1816; membre du Conseil Général de la Gironde,

- démissionnaire en 1830; marié en 1819 à Marie-Marthe-Armande-Félicité-Pétronille DE RAYMOND DE LA LANDE.
- 2° Louis-Antoine-Joseph, chevalier de Pichon-Longueville, brigadier dans les volontaires royaux, chevalier du Brassard-Bordelais, et décoré de la Légion-d'Honneur en 1814; mort en 1835.
- 3° Marie-Joséphine-Thérèse-Sophie, comtesse de Pichon-Longueville, chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne de Munich, en Bavière, en 1823;
- 4° Marie-Laure-Fortunée-Virginie de Pichon-Longueville, épouse de Henry, comte de Raymond de La Lande;
- 5° Joséphine-Gabrielle-Blanche de Pichon-Longueville, mariée à Pierre-Paul-Éléonore, vicomte de Souris de Lavaud de Sainte-Fortunade.

VIII. François DE PICHON, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Carriet, La Mothe, Caupenne, Labouret, Vallier, baron de Parempuyre, épousa, le 12 décembre 1674, Benolte D'ALESMÉ D'ARÉAC, dont :

IX. Haut et puissant seigneur Jacques DE PICHON, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, baron de Parempuyre, seigneur de Carriet, La Mothe, Caupenne, Labouret et autres places, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Bordeaux, marié, le 25 mai 1709, à Marie DU ROY, dont :

X. Messire Jean-Joseph DE PICHON, écuyer, chevalier, baron de Parempuyre, seigneur de La Mothe, Caupenne, Labouret, Carriet et autres lieux, suzerain de la terre d'Arsac, marié avec N... DE JOGUET, dont :

XI. Messire Guillaume DE PICHON, chevalier, co-seigneur, baron de Parempuyre, a assisté en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux. Il est mort en 1815, laissant de son mariage, contracté le 18 septembre 1800, avec Sophie DE QUEUX :

- 1° Charles, baron de Pichon, député avec le marquis de Lur-Saluces et MM. Papin et Dalos, par les légitimistes de Bordeaux, pour complimenter Monseigneur le Duc de Bordeaux sur sa majorité. Il est décédé en 1851;
- 2° Hippolyte, dont l'article suit;
- 3° Noble Gustave de Pichon, entré en 1823 à l'École militaire de Saint-Cyr, puis sous-lieutenant dans les carabiniers, marié en 1837 à mademoiselle Estelle LE GARDEUR DE TILLY. De ce mariage :
  - A. Noble Raoul de Pichon, né en octobre 1838;
  - B. Berthe de Pichon, mariée avec Alexandre Grand de Luxolière, baron de Bellusière;
  - C. Hélène de Pichon;
  - D. Sophie de Pichon;
  - E. Mathilde de Pichon;
  - F. Marie de Pichon;
  - G. Florence de Pichon;

4° Noble Théophile de Pichon a épousé mademoiselle Louise-Hélène DE BRACH, dont sont venues :

- A. Marthe de Pichon ;
- B. Marie de Pichon ;
- C. Thérèse de Pichon ;
- D. Clémence de Pichon ;
- E. Magdeleine de Pichon.

5° Thérèse de Pichon, alliée en 1828 à Théodore de Pichard.

**XII.** Hippolyte, baron DE PICHON, est le chef des nom et armes de sa famille.

**NOTA.** — La maison de Pichon est alliée directement aux suivantes : de Beauville, de Ville-neuve, Le Picard, Ratte, de Pontac, de Lestonnac, de Guérin, d'Outre, de Richard de La Magdeleine, de Gascq, de Sabaros, des Aygues, du Lys, de Boucaud, de Pommiers, de Balau, Castaing, Branda de Terrefort, de Bavolier, de Massip, d'Estillac, de Cursol, de Malvin, de La Roche de Guimps, de Fonteneil, de Salignac, de La Lanne, d'Affis, d'Abzac, David du Petit-Puy, de La Faurie, de Faudoas, del Pech, d'Alesme, du Roy, de Reignac, de Pauzader, de Lamourous, de Joguet, du Roy de Suduireau, de Queux, Le Gardeur de Tilly, Grand de Luxolière, de Brach, de Pichard, des Mesures de Rauzan, de Loupes, de Lajus, de Pelet d'Anglade, Raymond de La Lande, de Souris de Lavaud, etc.

